

INCIDENCES FINANCIÈRES

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 770 068,75\$ avant taxes.

RECOMMANDATION

Accorder le contrat pour le remplacement des services à l'école La Poudrière au plus bas soumissionnaire conforme tel que recommandé par le Service des ressources matérielles.

Signature :



DÉCISION ci-jointe [X] Date : 3 juillet 2020

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES SERVICES - SYSTÈME DE CONTRÔLE ET SERPENTINS DE CHAUFFAGE - ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2816 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribue au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2019-2020;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;


CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- Octroie le contrat pour le remplacement des services à l'école la Poudrière à l'entreprise GNR Corbus Inc. au montant de 578 899 \$ (avant taxes);

ET J'AI SIGNÉ  , à Drummondville, ce 3 juillet 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 3 juillet 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES)**

Le 8 juillet 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE D
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

ÉTAT DE LA QUESTION

Ce projet a été retenu dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

Le projet consiste à la construction de l'école D, une nouvelle école primaire.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 3 juin 2020.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 7 juillet 2020, à 11h00.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront le 3 août 2020 pour se prolonger jusqu'au 12 juillet 2021.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés en annexe à la présente.

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

Comité consultatif en appui à la direction générale (SI REQUIS) Comité consultatif de gestion

Comité de coordination des services

Comité de parents

Autre :

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, tel que recommandé par le Service des ressources matérielles.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 15 243 202 \$ avant taxes.

RECOMMANDATION

Accorder le contrat pour la construction de la nouvelle école D au plus bas soumissionnaire conforme tel que recommandé par le Service des ressources matérielles.

Signature :



DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 8 juillet 2020

DÉCISION

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE D
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2817 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;


CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- OCTROIE le contrat pour la construction de la nouvelle École D à l'entreprise Groupe Gagné Construction inc. au montant de 14 179 500.00 \$ (avant taxes);

ET J'AI SIGNÉ  , à Drummondville, ce 9 juillet 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 10 août 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES)**

Le 15 juillet 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC - REMPLACEMENT DE
L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE ET REMPLACEMENT DES BLOCS SANITAIRES-
PHASE 1 – ÉCOLE MARIE-RIVIER** (Service des ressources matérielles – Dossier de
décision)

ÉTAT DE LA QUESTION

Ce projet avait été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020*.

Le projet consistait au remplacement d'une partie de l'enveloppe extérieure et au remplacement des blocs sanitaires du bloc A à l'école Marie-Rivier.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 28 mai 2020.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 juillet 2020, à 14 h.

Un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme, il est donc impossible pour le Centre de services scolaire de comparer plusieurs prix pour ainsi s'assurer de payer un prix convenable.

Certaines portions du projet, soit le remplacement de l'enveloppe extérieure et la réfection des blocs sanitaires seront repoussées et feront possiblement l'objet d'un nouvel appel d'offres public.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Comité aviseur (SI REQUIS) | <input type="checkbox"/> Comité consultatif de gestion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comité de coordination des services | |
| <input type="checkbox"/> Comité de parents | <input type="checkbox"/> Autre : |

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Annuler l'appel d'offres, tel que recommandé par le Service des ressources matérielles considérant qu'un seul soumissionnaire ait déposé une soumission. Considérant que nous ne pouvons faire de comparatif avec d'autres soumissionnaires.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Le Centre de services scolaire n'aura pas à déboursier la somme de 2 452 352.00\$

RECOMMANDATION

Annuler l'appel d'offres considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, tel que recommandé par le Service des ressources matérielles.

Signature :



DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 15 juillet 2020

DÉCISION

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC - REMPLACEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE ET REMPLACEMENT DES BLOCS SANITAIRES-PHASE 1 – ÉCOLE MARIE-RIVIER

(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2818 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribue au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.7 du devis d'appel d'offres du Centre de services scolaire des Chênes, ce dernier peut n'accepter aucune soumission ;

CONSIDÉRANT que la procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- AUTORISE le Centre de services scolaire à annuler l'appel d'offres pour le remplacement de l'enveloppe extérieure et remplacement des blocs sanitaires-Phase 1 de l'école Marie-Rivier.

ET J'AI SIGNÉ  , à Drummondville, ce 15 juillet 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 10 août 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF - DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**(PÉRIODE TRANSITOIRE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES)**

Le 15 juillet 2020

DOSSIER DE DÉCISION PRÉSENTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ RELATIVEMENT AU
RÉAMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL
DE CASIERS À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER**

(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

ÉTAT DE LA QUESTION

Ce projet avait été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2019-2020*.

Le projet consiste au réaménagement des laboratoires, ainsi que l'aménagement d'un local pour casiers de l'école Marie-Rivier.

Initialement, le Centre de services scolaire a lancé un appel d'offres public le 28 mai 2020, afin de réaliser les travaux de remplacement de l'enveloppe extérieure et remplacement des blocs sanitaires-Phase 1 portant le numéro 19-055-1 / 19-055-4. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 juillet 2020, à 14 h.

Un seul soumissionnaire (*Construction Benoît Moreau inc.*) a déposé une soumission conforme au montant de 2 452 352.00\$.

Le Centre de services scolaire a annulé l'appel d'offres public par voie de résolution datée du 15 juillet 2020. Seulement une portion du projet sera effectuée, soit le réaménagement des laboratoires et l'aménagement d'un local de casiers de l'École Marie-Rivier.

Le Centre de services scolaire souhaite procéder de gré à gré, afin d'octroyer un contrat de travaux de construction pour cette portion du projet à l'entreprise *Construction Benoît Moreau inc.* L'entreprise connaît cette portion du projet, car elle a élaboré une soumission en conséquence.

Les travaux doivent être effectués pour le mois de septembre 2020, à défaut les élèves ne pourront pas utiliser les installations.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)

Comité avisur (SI REQUIS)

Comité consultatif de gestion

Comité de coordination des services

Comité de parents

Autre :

HYPOTHÈSE(S) DE SOLUTION (incluant avantages et inconvénients)

Octroyer le contrat pour le réaménagement des laboratoires et l'aménagement d'un local de casiers à l'école Marie-Rivier à l'entreprise *Construction Benoît Moreau inc.*

INCIDENCES FINANCIÈRES

À la suite de discussion préliminaire, l'entreprise *Construction Benoît Moreau inc.* consent à effectuer le projet pour la somme de 219 600.00\$.

RECOMMANDATION

Octroyer un contrat de travaux de construction en gré à gré à l'entreprise *Construction Benoît Moreau inc.*

Signature :



DÉCISION ci-jointe

[X]

Date : 15 juillet 2020

DÉCISION

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES ET AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE CASIERS À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER

(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

DÉCISION DG : 2819 / 2020

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 février 2020; de la Loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*);

CONSIDÉRANT la fin du mandat du conseil des commissaires de l'entité connue sous l'appellation *Commission scolaire des Chênes* à cette même date ;

CONSIDÉRANT que le directeur général assume les fonctions et pouvoirs que la Loi attribuait au conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 juin 2020, la *Commission scolaire des Chênes* est devenue le *Centre de services scolaire des Chênes* ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit offrir des services éducatifs à partir de septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a lancé un appel d'offres public le 28 mai 2020, afin de réaliser les travaux de remplacement de l'enveloppe extérieure et remplacement des blocs sanitaires-Phase 1 (*école Marie-Rivier*) et portant le numéro 19-055-1 / 19-055-4 ;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme pour l'appel d'offres 19-055-1 / 19-055-4 ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres 19-055-1 / 19-055-4 a été annulé par voie de résolution ;

CONSIDÉRANT que des retards dans le début des travaux empêcheraient le Centre de services scolaire de remplir sa mission d'offrir des services éducatifs pour septembre 2020 et que cela pourrait être une situation d'urgence au sens de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Je, soussigné, **Lucien Maltais**, directeur général du Centre de services scolaire des Chênes :

- AUTORISE le Centre de services scolaire à octroyer en gré à gré le contrat pour le réaménagement des laboratoires et l'aménagement d'un local de casiers à l'école Marie-Rivier à l'entreprise *Construction Benoît Moreau inc.*

ET J'AI SIGNÉ  , à Drummondville, ce

16 juillet 2020.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Bernard Gauthier
Secrétaire général
Le 10 août 2020